



Membres de l'UE sans droit de participation !

Le 5 avril 2016 les électeurs néerlandais ont rejeté la poursuite de l'intégration de l'Ukraine à l'UE avec une nette majorité de 61,1%. Jusqu'à présent, les Pays-Bas est le seul pays de l'UE qui permette à ses électeurs de participer à la décision sur cette question.



Le 5 avril 2016 les électeurs néerlandais ont rejeté la poursuite de l'intégration de l'Ukraine à l'UE avec une nette majorité de 61,1%. Jusqu'à présent, les Pays-Bas est le seul pays de l'UE qui permette à ses électeurs de participer à la décision sur cette question. Tous les 27 autres Etats membres de l'UE ont déjà ratifié l'accord de l'Ukraine sans impliquer leurs citoyens. Comme cela s'est déjà passé pour l'introduction de l'euro, pour le traité de Lisbonne, pour le MES et actuellement pour le CETA et le TTIP, les citoyens de l'UE n'ont pas pu et ne peuvent pas participer à la décision.

De toute évidence, la direction de l'UE à Bruxelles craint que beaucoup de pays de l'UE veuillent voter NON à cette question de principe.

Si malgré tout les électeurs d'un pays de l'UE ont pu voter et si le résultat escompté n'a pas été obtenu, alors on fait tout simplement voter à nouveau. C'est ce qui s'est passé en Irlande en 2008-2009 à propos du traité de Lisbonne. La commission de l'UE à Bruxelles peut édicter des dispositions légales sans avoir l'accord des Etats membres de l'UE. Par contre pour écarter une décision de Bruxelles ou pour l'annuler, il faut le vote à l'unanimité de tous les 28 Etats membres !

La commission de l'UE reçoit ainsi le pouvoir quasiment absolu. Le veto des Etats membres va être supprimé et cela revient à une dictature sous une apparence de démocratie.

Voici une citation bien pensée d'un homme politique, Klaus Kinkel :

« L'Europe ne grandit pas de ses traités. Elle grandit dans les cœurs de ses citoyens ou elle ne grandit pas. »

de rb

Sources:

Source :

www.compact-online.de/holland-nach-dem-referendum-offenbarungseidder-eu-diktatur/

Cela pourrait aussi vous intéresser:

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.